

## GROUPE MINISTÉRIEL DE RÉFLEXION SUR LA PÊCHE ILLÉGALE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE (INN) EN HAUTE MER

### Contexte : le problème de la pêche INN

L'inquiétude au sujet de la pérennité des ressources halieutiques mondiales ne cessant de grandir, le développement de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), en particulier en haute mer, est devenu un problème d'envergure internationale. La production halieutique des océans de la planète plafonne, et les chances sont minces de découvrir de nouvelles ressources importantes. A une époque où les stocks halieutiques sont surexploités et où la capacité de pêche est nettement excédentaire, il est clair que la pêche INN constitue une menace grave pour la viabilité à long terme des océans de la planète.

Les pouvoirs publics et les conseillers en politique sont conscients de ce problème depuis quelque temps, et de gros efforts ont été accomplis tant au niveau national qu'international pour améliorer les régimes de gestion et supprimer les zones échappant à la réglementation. Au cours des dix dernières années en particulier, un grand nombre de mesures ont vu le jour, et notamment plusieurs instruments juridiques internationaux destinés à combattre la pêche INN adoptés par les Nations Unies et ses agences spécialisées ainsi par des organisations régionales de gestion des pêches. En dépit de ces mesures, ces activités illégales ne semblent pas avoir été réellement contenues. En fait, la place prédominante de la pêche INN coïncide avec un accroissement sensible des captures en haute mer ces dernières années et un développement marqué de la capacité de pêche hauturière. Dès que l'on parvient à déceler et résoudre un problème, il réapparaît sous une autre forme ailleurs. De toute évidence, les structures d'exploitation souples et les flottes de pêche extrêmement mobiles des armateurs à la pêche INN leur permettent de quitter rapidement les eaux où les stocks sont épuisés pour cibler d'autres espèces, un phénomène que l'on peut observer à l'heure actuelle sur les stocks de légine australe et de thonidés.

Une des principales difficultés, qui est aussi constatée dans le Plan d'action international de la FAO visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est de parvenir à mobiliser des *dirigeants politiques* en faveur d'objectifs arrêtés au niveau international et d'autres initiatives similaires à celles prévues dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Plan d'action internationale de la FAO. Les ministres et les autres participants qui ont assisté à la 11<sup>ème</sup> réunion de la Table Ronde sur le développement durable, organisée à l'OCDE le 6 juin 2003<sup>1</sup>, ont souligné, entre autres, l'importance de faire émerger la *volonté politique* de s'attaquer au problème de la pêche INN en haute mer.

A la suite de cette réunion, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, le ministre de l'Environnement britannique, M. Elliott Morley, a annoncé la création d'un groupe de réflexion ministériel ayant pour mission de réfléchir au problème de la pêche INN en haute mer dans le but d'en produire une analyse précise et de recommander

---

1. La Table ronde de l'OCDE sur le développement durable a été créée en 1999 dans le but de favoriser, en s'appuyant sur une analyse rigoureuse, l'intensification de la coopération internationale sur les questions de développement durable et de fournir des avis faisant autorité sur les meilleurs moyens de définir, de hiérarchiser et de réaliser les actions mondiales en faveur du développement durable. La réunion du 6 juin 2003 s'est essentiellement penchée sur la marche à suivre pour parvenir à réduire au minimum la pêche INN en haute mer et assurer une gestion rationnelle.

une liste de mesures prioritaires pouvant être mises en oeuvre par les membres de ce groupe de réflexion et conseillées comme exemples à suivre.

### **La composition du Groupe de réflexion ministériel**

La composition de ce groupe reflétera la volonté d'associer les diverses parties intéressées comme le préconise l'Action 21 et le Plan d'action de Johannesburg. Les ministres qui participent à ce jour à ce groupe sont, outre M. Morley du Royaume-Uni, les ministres de la Pêche d'Australie, du Chili, de Namibie et de Nouvelle-Zélande. Il est fort probable que d'autres ministres souhaiteront également les rejoindre. M. Morley s'est déclaré favorable à la participation de ministres partageant les mêmes conceptions et la même volonté d'améliorer les choses. Tous les pays participants devront contribuer financièrement au fonctionnement du secrétariat de ce groupe.

A côté des ministres, le Groupe de réflexion invitera d'autres représentants intéressés des ONG, des associations philanthropiques, des instituts et du monde des affaires sachant que tous les participants devront contribuer aux frais de fonctionnement. Le groupe veillera à ce que toutes les principales organisations intergouvernementales soient tenues précisément informées de ses travaux.

Le Groupe de réflexion a été mis en place sous l'égide de la Table ronde de l'OCDE sur le développement durable, et un petit secrétariat travaillera pour lui au siège de l'OCDE à Paris.

#### *Rôle de la Table ronde sur le développement durable*

La Table ronde sur le développement durable parrainera cette initiative, et son Président assumera les fonctions de directeur du groupe, sera responsable de la gestion d'ensemble du processus et veillera à tenir informés les membres du groupe des travaux de substance. Il est intéressant d'utiliser la Table ronde à cette fin dans la mesure où celle-ci est un *organe indépendant* intégré à l'OCDE qui bénéficie de l'aval des ministres de l'OCDE ainsi que du ralliement massif d'un noyau permanent de parties prenantes, dont des ministres des pays non membres de l'OCDE, d'importantes ONG internationales, le monde des affaires et les organisations intergouvernementales. Il importe d'assurer l'indépendance du groupe de réflexion vis-à-vis de l'OCDE en le rattachant à la Table ronde, ne serait-ce que parce qu'ainsi les ministres des pays en développement, les représentants des ONG et des milieux d'affaires siégeant en son sein seront sûrs d'être traités en égal au cours des discussions officielles.

*Soulignons que les travaux du Groupe de réflexion qui sont diversifiés et ne sont pas assujettis à des clivages institutionnels ou à des disciplines, ne sont pas institutionnellement liés aux travaux du Comité des pêcheries de l'OCDE, qui dans le cadre de son programme de travail 2003-2005 étudie les arguments environnementaux, économiques et sociaux en faveur de l'adoption de mesures de lutte contre la pêche INN ainsi que les incidences économiques et sociales de cette pêche. Néanmoins, il est prévu que le Groupe de réflexion travaillera en étroite collaboration avec le Comité et s'appuiera sur ses travaux pour sa propre analyse et que le Secrétariat du Groupe de réflexion établira des relations étroites de travail avec le Comité afin d'éviter tout chevauchement de leurs activités.*

### **Mission du Groupe de réflexion ministériel**

La mission du Groupe de réflexion, qui devrait durer entre dix-huit et vingt-quatre mois, sera de préciser la voie à suivre aux niveaux mondial, régional et national et de proposer toute une liste de mesures claires permettant de maintenir ce problème sur le devant de la scène. Le groupe aura pour tâche principale d'élaborer un plan d'action officiel et pragmatique, qui soit à la fois analytiquement fondé et politiquement réalisable. Il faut que les membres du groupe soient en mesure de déclarer en toute confiance « Nous avons considéré l'ensemble du problème sans rien laisser de côté ; nous avons identifié les mesures qu'il convient

de prendre en toute priorité et nous sommes prêts à mettre en œuvre ces actions prioritaires. Nous invitons les autres à prendre connaissance de notre analyse et à nous rejoindre ».

Il est prévu que le plan d'action, une fois achevé, sera transmis par les ministres membres du Groupe de réflexion directement à d'autres ministres à qui ils demanderont d'exprimer leurs avis sur les principales conclusions et recommandations. Si l'analyse est convaincante, les ministres siégeant dans le groupe seront à même de demander à leurs homologues pourquoi il ne serait pas possible, compte tenu du consensus suscité par l'analyse du problème, de mettre en œuvre les recommandations aux niveaux national, régional et mondial.

Parallèlement à l'action bilatérale des ministres, la présence au sein du Groupe de réflexion de nombreux représentants du monde des affaires et des ONG devrait aider à mobiliser le soutien d'un plus vaste public aux principales conclusions du rapport afin de renforcer la dynamique du changement.

Soulignons, par ailleurs, que le Groupe de réflexion présentera son rapport et ses recommandations, entre autres, au Comité de la pêche de la FAO ainsi qu'aux organes concernés des Nations Unies, au PNUE, à l'OCDE, à l'OMI et à la Commission du développement durable des Nations Unies ainsi qu'à des organisations régionales de gestion des pêches. Les exposés ainsi présentés par les ministres auront pour but de rallier d'autres personnes aux résultats de l'analyse et de faire pression pour la mise en œuvre en commun du plan d'action par l'intermédiaire des mandats respectifs de ces organes.

Le Groupe de réflexion avec sa mission stratégique, libre des entraves institutionnelles et non assujéti à des disciplines, offre une occasion exceptionnelle de pouvoir lancer une attaque concertée contre une forme de crime organisé qui échappe à l'attention du plus grand nombre et qui requiert des mesures coordonnées, concertées et de grande ampleur des pouvoirs publics et de la communauté internationale pour garantir une exploitation durable de la ressource et la protection de l'environnement marin, par opposition aux mesures qui ont été conçues jusqu'à présent pour combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

### **Stratégies du Groupe de réflexion**

Le noyau central des membres du Groupe de réflexion (à savoir les ministres, les ONG, les intérêts du secteur privé, les instituts et les associations philanthropiques) s'occuperont de la réalisation du rapport du groupe. Un secrétariat, restreint mais hautement qualifié, a été mis en place pour rédiger ce rapport et organiser les contacts du groupe avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les principaux groupes d'intérêts.

Si l'on veut assurer la crédibilité du rapport ainsi préparé, il importe d'examiner son contenu avec les principales parties concernées et de tenter d'obtenir le maximum de points de vue sur l'ampleur du problème et les solutions possibles. Pour ce faire, quatre groupes thématiques (groupes de travail) seront créés pour étudier les dimensions juridiques, économiques et commerciales et scientifiques du problème de la pêche INN ainsi que les mesures techniques de contrôle et de lutte contre cette pêche. Chaque groupe thématique aura à sa tête un membre compétent du Groupe de réflexion ou un spécialiste d'envergure internationale. Chaque groupe thématique sera composé de spécialistes du domaine, ce qui permettra de rassembler un large éventail de compétences, notamment de pays n'étant pas encore représentés au sein du Groupe de réflexion.

Les résultats des discussions au sein des groupes thématiques, analysés et peaufinés dans le cadre d'un processus permanent de consultations et de contacts, constitueront les fondements du rapport du Groupe de réflexion. Compte tenu du financement disponible et des possibilités offertes par le calendrier des réunions internationales, il est proposé d'organiser un petit nombre de consultations des parties prenantes dans

différentes régions afin de procéder à un examen et à une analyse approfondie des travaux des groupes thématiques et de permettre l'intégration de nouvelles idées et points de vue dans le débat. Chaque ministre membre du Groupe de réflexion sera invité à assister personnellement à au moins l'une des réunions de consultation dans sa région.

Au terme du processus de consultation, le secrétariat du Groupe de réflexion reprendra entièrement la rédaction du projet de rapport qu'il complétera afin que le groupe puisse examiner le projet de rapport au cours d'une réunion organisée à cet effet et décider des recommandations finales et des actions futures.

### **Mesure du succès**

Le succès du Groupe de réflexion pourra être mesuré en fonction de trois objectifs :

1. Le rapport du Groupe de réflexion devient la référence pour toute personne désireuse de participer au débat sur la pêche INN dans l'avenir.
2. Les ministres siégeant au sein du Groupe de réflexion mettent en œuvre les recommandations de celui-ci. Le fait que participent à ce groupe les ministres de quelques-uns des plus grands pays de pêche du monde est significatif en soi et devrait avoir une incidence non négligeable sur les activités de pêche illégale et des effets positifs sur la conservation de la ressource.
3. Les ministres membres du groupe incitent directement et personnellement leurs homologues à mettre en œuvre les politiques recommandées par le Groupe de réflexion. On peut donc espérer qu'ainsi la pression directe exercée par des pairs contribuera à faire évoluer les choses.

C'est la première fois que le problème de la pêche illégale donne lieu à une démarche concertée et ciblée. Il s'agira de réussir à mobiliser le plus grand nombre en faveur des recommandations du rapport de façon à faire baisser sensiblement les activités de pêche INN dans le monde et, ainsi, à préserver les stocks halieutiques mondiaux.

Paris  
Avril 2004

*Pour de plus amples informations contacter :*

Le Groupe de réflexion ministériel sur la pêche INN

OCDE

2, rue André Pascal  
75016 Paris Cedex 16  
France

Michael W. Lodge

Conseiller (Questions juridiques et scientifiques)

Tél. : +33 (0)1 45 24 95 76

Fax : +33 (0)1 45 24 79 31

[Michael.lodge@oecd.org](mailto:Michael.lodge@oecd.org)

Frank Meere

Conseiller (Gestion, contrôle et aspects économiques)

Tél. : +33 (0) 1 45 24 96 42

Fax : +33 (0)1 45 24 79 31

[Frank.meere@oecd.org](mailto:Frank.meere@oecd.org)